



## Le SICTAME vous informe

[www.sictame-unsatotal.org](http://www.sictame-unsatotal.org)



# Réorganisation de la Direction Générale

## Avis du CCE UES Amont Holding Total

Adopté, en réunion du 10 mars 2008, par 8 voix pour et 5 voix contre

« Le 12 février 2008, par notes internes et publication sur l'intranet de Total, ont été annoncées une réorganisation de la Direction générale ainsi qu'une série de nominations dans les différents postes créés ou remaniés par cette réorganisation, tout cela à effet du 1<sup>er</sup> mars 2008.

La veille, cette réorganisation avait été annoncée à différents responsables syndicaux, dont au moins un avait soulevé la question de l'information et consultation préalables du CCE UES Amont Holding.

Le Secrétaire de notre CCE, informé en même temps que l'ensemble du personnel, a aussi soulevé la nécessité d'une information et consultation préalables du CCE.

Alors qu'une réunion du CCE avait déjà été programmée pour le 28 février 2008, afin d'examiner les projets de résolutions pour l'Assemblée générale des actionnaires de Total de mai 2008, la Direction accepta de mettre à profit cette réunion pour y inscrire à son ordre du jour une information, non pas sur la nouvelle organisation, mais sur « les changements de rattachement au sein de la Direction Générale », sans toutefois accepter qu'il y ait consultation du CCE.

Lors de cette réunion, une résolution fut adoptée pour mandater le Secrétaire du CCE « afin d'obtenir qu'il soit procédé à la consultation de leur CCE sur la nouvelle organisation de la Direction Générale et obtenir qu'il soit sursis à la mise en place de cette nouvelle organisation tant que l'obligation d'information et de consultation de leur CCE n'aura pas été totalement satisfaite ».

Le lendemain, 29 février, certains demandèrent à la Direction d'effectuer cette consultation pour éviter le développement d'un contentieux. Le lundi 3 mars, la Direction répondit et proposa la tenue d'une réunion du CCE pour le 10 mars en vue d'obtenir le « recueil d'avis du CCE sur les changements de rattachement au sein de la Direction Générale ».

Les élus actent l'évolution des positions de la Direction ; ils actent également qu'il a été sursis à la mise en place de la nouvelle organisation avec suspension de toute communication à ce sujet.

Cependant, il ne s'agit pas, pour les élus, de se prononcer uniquement sur de simples « changements de rattachement au sein de la Direction Générale » comme indiqué à l'ordre du jour de la présente réunion, mais bien de se prononcer sur une « nouvelle organisation » comme indiqué sur tous les supports de communication de la Direction de la Communication.

**Cette nouvelle organisation se traduit, notamment, par :**

- la suppression de la Direction Stratégie et Evaluation des Risques (DSER),
- la création d'un Secrétariat Général.

Par ailleurs, les élus déplorent qu'il ait fallu développer un rapport de forces pour parvenir au respect des prérogatives du CCE en matière d'information et consultation sur un tel projet d'organisation. Cette péripétie est d'autant plus incompréhensible que le DRHC, qui est censé être le mieux placé pour connaître le droit social et devrait en être aussi le garant, est au cœur de cette réorganisation. Cette réorganisation vise, en effet, à regrouper sous la responsabilité de l'actuel DRHC, nommé à cet effet Secrétaire Général, « l'ensemble des fonctions qui sont au cœur de la responsabilité sociétale de l'entreprise ». La responsabilité sociétale doit s'exercer avec la même intensité tant en interne qu'en externe

On peut d'ailleurs s'interroger sur le bien-fondé de cette réorganisation : est-elle faite pour mieux répondre aux aspects sociétaux, dont la responsabilité finale relève de la Direction générale, ou en fonction des personnes et de leur appétence pour telle ou telle fonction ?

**L'analyse détaillée du peu d'informations remises sur la nouvelle organisation met en évidence les points suivants :**

- les fonctions RH et Communication, auparavant regroupées au sein de la DRHC sous le contrôle de son Directeur, apparaissent dissociées mais restent en fait sous le contrôle de la même personne qui devient Secrétaire Général ;
- la fonction RH s'éloigne ainsi d'un cran de la Direction Générale ;
- les fonctions RH et Communication restent sous une tutelle commune, qui maintient le doute, sur l'utilisation de la politique RH aux simples fins de communication, comme l'ont encore démontré les annonces qui ont suivi les dernières négociations salariales.
- la Direction de la Stratégie remonte d'un cran, en étant désormais rattachée au Directeur Général et après avoir intégré la Direction de l'Intelligence Economique, pour devenir la Direction de la Stratégie et de l'Intelligence économique.
- En revanche, la Direction du Développement Durable et de l'Environnement quitte la DSER supprimée, pour être rattachée au nouveau Secrétariat Général.
- On peut s'étonner du traitement différencié de ces deux directions, qui s'avèrent toutes deux stratégiques et devraient être rattachées au Directeur Général, à moins que le développement durable, tout comme la fonction RH, soit d'abord considéré comme faire valoir de la communication.
- La Direction Juridique remonte d'un cran et rapporte au Directeur Général.
- La DSIT, après la suppression de DSER, rapporte au Directeur Financier.
- La question du rattachement de ces deux directions au nouveau Secrétariat Général se pose, en raison du caractère transverse de leurs activités. A-t-elle été examinée ?
- La Gestion des Dirigeants, auparavant rattachée au Directeur Général, descend d'un cran et dépend, à présent, du Secrétaire Général, qui prend ainsi une responsabilité et une influence significatives sur chacun des dirigeants. On peut s'interroger sur la pertinence d'une telle évolution de nature à accroître encore plus l'opacité des pratiques de la société sur les rémunérations des dirigeants, alors que les principes de bonne gouvernance recommandent que le suivi des rémunérations des dirigeants et mandataires sociaux soit assuré directement par le Conseil d'administration et que les agences de notation de gouvernance apprécient déjà peu les pratiques actuelles de Total en la matière.
- l'Audit reste toujours très éloigné de la Direction Générale et encore plus du Conseil d'Administration, dont il pourrait éventuellement dépendre pour garantir au mieux son indépendance. De plus, l'Audit, censé contrôler les autres fonctions, telles les Achats, se trouve placé sous une tutelle commune avec ces fonctions, ce qui n'est pas le gage de la meilleure indépendance.
- Les élus s'étonnent que la nouvelle organisation n'ait pas été mise à profit pour remédier à cette problématique de l'indépendance de l'Audit ; mais que, au contraire, elle aggrave la situation de ce point de vue, puisque désormais l'Audit se trouve sous la même tutelle que la Paye, la Communication et RH. Au fait, ces dernières années, les fonctions Achats, RH dont la Paye et Communication ont-elles été auditées ?

**Dans ce contexte et pour toutes les raisons exposées, tant pour ce qui relève de la forme que du fond, les élus émettent un avis négatif sur la réorganisation de la Direction générale, telle que présentée. »**

---

**Pour toute information, n'hésitez pas à nous contacter :**

à La Défense : Bureau 4E41 Tour Coupole ou Bureau F101 à Galilée ; à Pau : Bureau F16 CSTJF ; à Lacq : local SICTAME  
Ou téléphonez au : 01.47.44.61.71 ou 01 41 35 75 93 à Paris, au : 05.59.83.57.89 à Pau ou au : 05.59.92.28.47 à Lacq

**Pour nous rejoindre ou nous soutenir**, retournez ce bulletin au SICTAME-UNSA-TOTAL

Bureau 4E41 Tour Coupole à Paris (Tél. : 01.47.44.61.71), Bureau F16 CSTJF à Pau (05.59.83.57.89), ou SICTAME à Lacq (05.59.92.28.47)

NOM.....Prénom..... Lieu de travail :

Tél. :

Souhaite rencontrer un responsable du SICTAME

(ou/et)

Souhaite adhérer au SICTAME-UNSA-TOTAL